

# DQ-27 – QUES103

Date : 12 janvier 2007



## QUESTION

Est-ce que le promoteur pourrait préciser les limites de sa zone d'étude dans le secteur du terminal? Il devrait également indiquer si ces limites varient selon les sujets d'étude (végétation, faune, plantes rares, aspects socio-démographiques), et préciser l'étendue de chacune des limites nord-sud, est-ouest de la zone d'étude. La cartographie de ces différentes limites d'études thématiques nous aiderait à bien distinguer chacune d'elles.

## RÉPONSE

Comme spécifié à la section 2.1 (tome 3, volume 1), la zone d'étude générale est illustrée à la figure 2.1. Toutefois, cette zone peut varier selon la composante environnementale considérée et la source d'impact anticipée. Règle générale la zone considérée est définie au cas par cas lorsque nécessaire.

La liste ci-dessous précise les zones d'étude selon la composante environnementale considérée lorsque cette zone diffère de la zone d'étude générale :

- *Choix du site* : Le fleuve Saint-Laurent et le Saguenay à partir de Québec et vers l'est jusqu'à l'île Verte
- *Navigation* : De Québec à la limite des eaux canadiennes dans l'Atlantique

### Milieu physique

- *Climat* : Station de Beauséjour pour les données générales, mais les données de vents proviennent de la station Lauzon plus représentative du site d'implantation de la jetée
- *Qualité de l'air* : Territoire couvert par les stations répertoriées au tableau 2.1 soit la ville de Québec et l'île d'Orléans (fig. 2.3, tome 3, volume 2, annexe A)
- *GES* : Quatre échelles d'analyse, le Québec, le Canada, l'Amérique du Nord et le monde
- *Séismicité* : Est du Canada et plus spécifiquement régions de Québec, Rivière-du-Loup et de Charlevoix
- *Caractérisation des sols* : Description pédologique pour la zone d'étude générale et caractérisation dans une zone restreinte aux environs des installations terrestres et du corridor d'accès (Addenda G, Octobre 2006)

- *Hydrogéologie* : Zone restreinte aux environs des installations terrestres et du corridor d'accès (figure 3.1, Addenda E, septembre 2006)
- *Eau de surface*: Zone restreinte aux points d'échantillonnage (fig. 2.4, tome 3, volume 2, annexe A)
- *Caractéristiques fluviales* : La zone d'étude est limitée au corridor fluvial à proximité des installations maritimes

## Milieu biologique

- *Végétation* : La zone d'étude générale a été décrite mais des inventaires de terrains ont été faits plus particulièrement dans les environs immédiats des infrastructures comme indiqué à la fig. 2.6, (tome 3, volume 2, annexe A) et à la figure 1 de l'Addenda C (mai 2006)
- *Faune en général* : Les informations disponibles sont colligées pour une zone d'étude beaucoup plus grande que la zone d'étude générale (ex : région Chaudière-Appalaches, banque de données sur les espèces à statut particulier, etc.)
- *Benthos*: Zone restreinte aux points d'échantillonnage (fig. 2.4, tome 3, volume 2, annexe A)
- *Niveau sonore sous-marin* : Milieu fluvial aux environs du site d'implantation de la jetée (Addenda H, Octobre 2006)
- *Faune ichthyenne lotique* : Des inventaires de terrains ont été faits plus particulièrement dans le ruisseau Saint-Claude et les autres ruisseaux dans les environs immédiats des infrastructures comme indiqué à la fig. 2.6, (tome 3, volume 2, annexe A)
- *Mammifères marins et espèces ichthyennes d'intérêt* : Estuaire fluvial, de l'île aux Grues à l'embouchure de la rivière Betsiamites ou plus à l'est incluant le Saguenay
- *Faune aviaire* : Zone de 100 km<sup>2</sup> englobant la zone d'étude générale et 14 points d'écoute répartis sur la zone sous option d'achat par Rabaska

## Milieu humain

- *Affectation du territoire et zonage* : MRCs et municipalités englobant la zone d'étude générale
- *Tenure des terres* : Zone d'étude restreinte aux terrains requis spécifiquement pour accueillir les installations (options d'achat)
- *Milieu forestier* : Zone d'étude restreinte aux terrains susceptibles d'être déboisés (fig. 6.6, tome 3, volume 2, annexe A)

- *Infrastructures et activités nautiques* : Zone d'étude élargie pour inclure les principales marinas de la région (fig. 2.10, tome 3, volume 2, annexe A)
- *Activités récréotouristiques* : Zone d'étude élargie pour inclure l'île d'Orléans et les municipalités englobant la zone d'étude générale incluant la région de la Capitale Nationale
- *Pêche commerciale* : Régions Chaudière-Appalaches et région de Québec
- *Données socio-démographiques* : Région Chaudière-Appalaches, MRC de Bellechasse, Municipalité de Beaumont, Sainte-Pétronille, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, Ville de Lévis et Province du Québec. Ces informations ont été complétées par l'Addenda F dans les zones spécifiées (Septembre 2006)
- *Archéologie, bâtiment et sites patrimoniaux* : Zone d'étude générale pour le potentiel archéologique et zone restreinte pour les inventaires archéologiques (zone d'implantation des ouvrages) et bâtiments patrimoniaux (le long de la route 132)
- *Climat sonore* : Aux points de mesure dispersés dans la zone d'étude générale (fig. 2.12, tome 3, volume 2, annexe A)
- *Milieu visuel* : Zone élargie pour englober tout le territoire d'où les installations sont visibles de façon significative et revue de plusieurs autres sites de terminaux méthaniers à travers le monde
- *Retombées économiques* : Échelles municipale, provinciale, canadienne
- *Analyse de risque* : Zone restreinte aux environs immédiats des installations terrestres et maritimes (fig. 7.1, tome 3, volume 2, annexe A)